

Bobigny, le 21 avril 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021 : DATES DE DEPOT DES CANDIDATURES

**Les élections départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.**

**Les déclarations de candidature en vue du premier tour seront déposées du lundi 26 avril 2021 au mercredi 5 mai 2021, de 9h à 16h.** En cas de second tour, les déclarations de candidature seront reçues le lundi 21 juin 2021 de 10h à 18h.

Les candidats devront déposer leurs déclarations de candidature à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
Hall du bâtiment principal, niveau rez-de-chaussée  
1, esplanade Jean Moulin  
93000 Bobigny

Les candidats prendront préalablement rendez-vous auprès du bureau des associations et des élections par courrier électronique à l'adresse de messagerie suivante : [pref-rdv-candidats2021@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-rdv-candidats2021@seine-saint-denis.gouv.fr)

La déclaration de candidature sera obligatoirement déposée par un membre du binôme de candidats, un remplaçant ou par un mandataire porteur d'un mandat établi par chacun des deux membres du binôme de candidats.

Les réunions de la commission de propagande chargée de la validation du matériel électoral (propagande électorale et bulletins de vote) des binômes de candidats se tiendront :

- **Pour le premier tour :**
  - le lundi 10 mai 2021 à partir de 9h, la commission examinera les projets de bulletins de vote et de propagande électorale des binômes de candidats qui le souhaiteront ;
  - le mardi 18 mai 2021 à partir de 9h, la commission validera les bulletins de vote et la propagande électorale déposés en mairie par les binômes de candidats avant la mise sous pli ;

**Bureau de la communication  
interministérielle**

1 esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY cedex

Tél. : 01 41 60 60 35 / 07 86 04 36 49  
Mél : [pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr)  
[www.seine-saint-denis.gouv.fr/](http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/) / [@Prefet93](https://twitter.com/Prefet93)

- **Pour le second tour, le cas échéant :**

- le mardi 22 juin 2021 à partir de 11h, la commission validera les bulletins de vote et la propagande électorale déposés par les binômes de candidats en mairie avant la mise sous pli.

Les bulletins de vote et la propagande électorale pour les élections départementales doivent être remis en mairie par les binômes de candidats au plus tard :

- le mardi 18 mai 2021 à 12h pour le premier tour de scrutin ;
- le mardi 22 juin à 18h pour le second tour de scrutin.

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Tél. : 01 41 60 60 35 / 07 86 04 36 49  
Mél : [pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr)  
[www.seine-saint-denis.gouv.fr/](http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/) / [🐦@Prefet93](https://twitter.com/Prefet93)

1 esplanade Jean Moulin  
93007 BOBIGNY cedex